

## La révolution aux Antilles Marins et colons — marchands et petits blancs

L. Dermigny et G. Debien

Volume 8, numéro 4, mars 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301677ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301677ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dermigny, L. & Debien, G. (1955). La révolution aux Antilles : marins et colons — marchands et petits blancs. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 8(4), 496–517. <https://doi.org/10.7202/301677ar>

## LA RÉVOLUTION AUX ANTILLES

### MARINS ET COLONS — MARCHANDS ET PETITS BLANCS

Deux documents

(AOÛT 1790 — AOÛT 1792)

Pour comprendre dans leur véhémence les deux documents qui sont présentés ici et du même coup toute l'histoire de la Révolution des Antilles, il faut garder sous les yeux la situation des diverses classes des blancs dans l'île et ne pas voir seulement d'un côté les blancs et de l'autre les gens de couleur et les esclaves. Il importe aussi de ne jamais oublier quel esprit animait le corps des officiers de la marine royale en face des officiers venus du commerce.

Bien plus que des nuances, c'étaient des intérêts économiques qui séparaient les groupes des blancs, et qui prirent vite un tour social et politique. A la Martinique, plus qu'à Saint-Domingue encore, l'opposition des marchands et des planteurs était vive et ancienne. A Saint-Domingue la pluralité des ports divisant les marchands entre le Cap, Saint-Marc, le Port-au-Prince et les Cayes répartissait les points de friction. A la Martinique, les négociants étaient concentrés à Saint-Pierre, leur port; le gouverneur, l'intendant et le Conseil supérieur étaient à Fort-Royal.

Or c'est le commerce qui a avancé les fonds pour établir les sucreries, puis les caféières, et qui accorde encore des crédits considérables pour le maintien des plantations. Presque tous les colons doivent aux marchands métropolitains dont les représentants résident à Saint-Pierre. Les planteurs ou "cultivateurs" comme ils se désignent eux-mêmes envoient leurs denrées à Nantes, à Bordeaux pour qu'elles soient vendues au mieux. Mais déjà le commerce est maître du fret et les prix ne sont pas souvent ceux qu'ont attendus les colons. Cependant les plantations doivent "rouler". Le planteur demande au négociant qui vend ses sucres ou ses cafés, des esclaves, des salaisons, de l'outillage. Le négociant fait crédit, mais les récoltes étant à la merci d'un ouragan, d'une épidémie ou des voleries d'un gérant, le balancement des comptes se trouve sans

cesse reporté d'année en année. Les négriers, les marchands métropolitains avancent ainsi d'énormes sommes que les colons ne peuvent et que clairement ils ne pourront jamais rembourser.

Le colon est obligé de n'expédier ses denrées qu'à son créancier. Il devient comme le gérant d'une plantation chargée de dettes deux ou trois fois plus fortes que le fonds. Mais il enrage de se sentir lié. Les marchands de Saint-Pierre, assure-t-on, gagnent à leur guise sur tout : sur le fret, sur les marchandises de France qu'ils tarifient à des prix exorbitants, sur les denrées coloniales, de sorte que les producteurs achetant trop cher ce qui vient de la métropole et vendant trop bon marché leurs "retours", sont immanquablement étranglés. Ils veulent être libres de s'approvisionner en bois du Canada, en farines et salaisons de Nouvelle-Angleterre, et surtout de vendre leurs produits au plus offrant — Hollandais de Saint-Eustache, Anglais ou Bostoniens; ils demandent la porte ouverte à la traite anglaise moins exigeante, car les négriers français ont tendance à restreindre leur apport de main-d'oeuvre afin de la vendre à plus haut prix.

La guerre d'Amérique avait procuré aux colons cette libre pratique, ou à peu près, avec l'étranger. L'arrêt du 30 août 1784 leur avait donné largement gain de cause puisque les trois plus grands ports de Saint-Domingue et Saint-Pierre devenaient des entrepôts ouverts aux vivres et aux bois du continent, les farines, les morues et les esclaves restant toutefois interdits au commerce américain. Une pareille victoire fit la fureur des Chambres de commerce. Elle s'en prirent à cette décision comme à un arrêt de mort de toutes les affaires; mais elles ne purent guère obtenir que des primes pour aider à l'introduction des esclaves, farines et morues importés par navires français. Le maintien de l'exclusif était en effet pour le commerce la dernière garantie de ses créances, et la meilleure. Son acharnement dans cette lutte s'explique par la peur de la banqueroute.

Remarquons aussi qu'en toutes les îles le commerce n'habite qu'en ville. Il est le propriétaire des immeubles urbains, des emplacements à bâtir, des entrepôts, et beaucoup de négociants ne résident pas à la colonie, où ils n'ont que des commissionnaires. La défiance des colons à l'égard du commerce va rejoindre les sentiments qu'ils portent à tous les absents. Ils se regardent comme les seuls vrais "habitants", les seuls

responsables de l'ordre colonial. Ils méprisent aussi tous ces commis, teneurs de livres, ces nuées de tonneliers, de calfats, de charpentiers de navires, qui sont la clientèle du commerce, qui vivent directement du commerce maritime; et les aubergistes et toute la pacotille.

Voilà donc déjà deux mondes face à face.

L'ordonnance du 17 juin 1787 établissant à la Martinique et à la Guadeloupe des Assemblées coloniales, précise le conflit. Les planteurs de la Martinique organisèrent les élections de manière à en être exactement les maîtres. A la fois grands propriétaires, et officiers de milice, et maintenant députés, ils mirent ce triple pouvoir au service de leurs rancunes et de leurs ambitions et leurs vues allaient à "abaissier l'orgueil" des négociants en organisant le libre échange, et à prendre la direction des affaires de la colonie sous la protection lointaine de la France.

L'on voit les conséquences : en opposition aux colons et en écho à l'attitude des villes maritimes de France, le commerce de Saint-Pierre va réagir contre cette politique en se proclamant patriote. Il représente les intérêts les plus immédiatement visibles de la métropole : il se dira sa voix. Les passions, les idées de la métropole vont trouver un champ tout prêt dans ceux que les planteurs appelaient "les petits blancs" et qu'ils méprisent parce qu'ils ne viennent faire fortune aux îles qu'en courant et par tous les moyens. Cet élément flottant des villes coloniales se mêle aux marins du commerce, porteurs des nouvelles de France, distributeurs des derniers journaux, propagandistes de l'esprit nouveau qu'on n'appelle encore que patriote et qu'on appellera bientôt révolutionnaire. Les troupes aussi sont de ce côté. Point d'abord les vieux soldats du régiment de la Martinique, mais les compagnies de l'artillerie et surtout les recrues qui arrivent en renfort. Et après elles ce seront les bataillons de volontaires. Et tandis que les officiers du "grand corps" se rapprochent par leur esprit, leurs intérêts, par les attaches de nombreux mariages créoles, du monde des planteurs, les officiers sortis de la marine de commerce, anciens capitaines marchands, anciens capitaines de port ou de brûlôt, admis un à un et comme avec réticence au grade de sous lieutenant de vaisseau ou au plus à celui de lieutenant, pourtant riches d'expérience, font cause commune avec le commerce, avec les petits blancs, avec tous les patriotes. Jamais des conflits sociaux, déjà anciens, n'auraient pris plus brusquement et plus profondément un tour politique.

Les colons moins proches des influences nouvelles vont résister à l'entraînement, s'attirer les sympathies des administrateurs généraux, développer ouvertement une politique de complète autonomie administrative et tenir la campagne sous leur autorité !

Sous tout cela la question des gens de couleur libres dont les deux partis se disputent la fidélité, et que les deux partis redoutent. Sous tout cela aussi la question des esclaves qui n'allaient pas manquer de remuer aux premiers signes de fléchissement de l'autorité militaire, aux premières divisions entre les blancs.

Survient la cocarde tricolore. Son adoption ou son refus eut aux colonies un sens beaucoup plus profond, fut une ligne de démarcation beaucoup plus nette que dans la métropole. Le vicomte de Vioménil, qui assurait l'intérim pendant un congé du comte de Damas, gouverneur, avait d'abord refusé la cocarde. Puis il l'avait permise et il avait même au cours d'un grand banquet donné l'accolade à des miliciens de couleur. C'est qu'entre les négociants et les planteurs qui luttent pour ou contre le libre-échange, veut au moins, au début de la Révolution, se maintenir une troisième force, celle des chefs militaires qui sans beaucoup entrer dans les préoccupations des uns et des autres, ne voient devant eux que trois objectifs : les Anglais toujours nos ennemis, l'autorité du roi à maintenir ou à restaurer car elle est la clé de toutes les institutions coloniales, et les forces militaires et navales à tenir hors des conflits et en union avec les milices auxiliaires de couleur faites au pays, injustement méprisées par Saint-Pierre et d'autant plus précieuses qu'on n'a pas à attendre de troupes solides de la métropole.

Vioménil convoque l'assemblée coloniale le 19 novembre 1789. Saint-Pierre y a obtenu 37 sièges sur 121. Le premier geste de l'Assemblée est de proroger jusqu'en avril l'ouverture provisoire des ports de Saint-Pierre, du Fort-Royal, de la Trinité et du Marigot aux denrées étrangères et pour faire pièce à Saint-Pierre elle réduit les pouvoirs judiciaires des municipalités nouvellement créées, tout en les rendant responsables des désordres. Les députés de Saint-Pierre se retirent d'une Assemblée qui prépare son remplacement par une nouvelle assemblée coloniale où les députés ne seront plus qu'au nombre de 81, dont 8 pour Saint-Pierre et 7 pour Fort-Royal.

La riposte de Saint-Pierre fut de rompre avec l'Assemblée, de constituer une municipalité et une Chambre des représentants du commerce

composée de 61 membres. Il arme des "milices citoyennes", appelle à l'aide la jeunesse des îles voisines et envoie à la Constituante deux députés exposer sa cause et les faits.

Autour de l'assemblée coloniale, le chevalier Dubuc organise une confédération des planteurs, profite de la fureur des libres contre les petits blancs pour les enrôler. Les mulâtres, à l'abri de la sympathie ouverte des officiers, prennent cohésion et conscience de leur force. Une branche de laurier, par hasard, se trouve remplacer la cocarde tricolore et le serment est prêté "au Roi, à la loi et à la colonie" que représente l'Assemblée. Sur quoi M. de Damas était revenu (26 avril 1790). Les têtes avaient paru se calmer.

Le 3 juin, à l'occasion de la Fête-Dieu, les troubles reprirent de plus belle. Les mulâtres avaient demandé de suivre la procession en armes. Le soir, à la suite d'une échauffourée insignifiante, 17 libres étaient tués et 70 arrêtés par la municipalité qui illégalement les déféra à une cour martiale. Ce fut une indignation immense à Fort-Royal. On craignit que la condamnation de ces libres ne mît en insurrection tous les mulâtres et les ateliers. Damas avertit le maire de Saint-Pierre de la gravité de la situation et vint devant la ville avec 1600 miliciens et 400 esclaves armés. Saint-Pierre aussi était sous les armes. L'investissement fut court. La ville se soumettait dès le 9 juin. L'ordre fut rétabli après la destitution de quelques employés. L'intendant, Foullon de l'Eco-tier, était embarqué pour la France et les fonds de la municipalité mis en lieu sûr ainsi que 200 personnes qu'on enferma sur le *Prudent*.

Si Saint-Pierre avait cédé si vite, c'était par peur des excès, suite inévitable d'une prise de force par des troupes où dominaient les gens de couleur. De son côté Damas ne poussa pas aux extrêmes. Il avait laissé sortir les femmes, les enfants, les "hommes honorablement connus", les artisans, et placé ses troupes blanches aux carrefours et aux abords de la ville "pour éviter le pis". Mais il ne fut pas maître de la répression que dirigea l'assemblée coloniale. Un comité dressa des listes de proscription, les maisons furent fouillées, et arrêtées plusieurs centaines de personnes parmi lesquelles les plus gros créanciers des colons. Damas put faire relâcher la plupart des détenus, mais l'Assemblée se réserva de déporter "tous les perturbateurs du repos public" par simple mesure administrative. La municipalité de Saint-Pierre était suspendue et tous

les "corps populaires" cassés; on renforça la surveillance des nouveaux débarqués tenus d'office pour suspects. L'Assemblée avait la toute-puissance.

Elle se donna solennellement le droit de modifier les décrets de la Constituante, même sanctionnés par le roi, de proposer les lois sur les rapports de la colonie avec la France et d'examiner les projets de lois relatives au commerce qui ne pourraient être appliquées que sur son avis favorable. La liberté commerciale qui était un fait passait dans le droit.

A la fin d'août arriva la nouvelle de la Fédération parisienne. A ce moment le gouverneur s'opposait à l'arrêté de l'Assemblée qui déportait une quinzaine de patriotes de Saint-Pierre, cependant reconnus par elle non coupables (24 août). Quand le dissentiment du gouverneur et de l'Assemblée à leur sujet fut connu, les soldats prirent parti pour les détenus, et comprenant qu'ils étaient entraînés "à soutenir des rebelles contre les vrais patriotes", ils commencèrent à se mutiner. Ils voulurent forcer Damas à monter au Fort-Bourbon pour prêter le serment civique tel qu'on venait de le prêter le 14 juillet à Paris et comme il s'y refusa, ils tirèrent sur son hôtel.

Le 1er septembre comme on transférait les prisonniers du Fort-Bourbon à Fort-Royal, deux compagnies les firent relâcher; et sur le fort le pavillon tricolore était hissé à la place du blanc pendant que le canon saluait. Fort-Royal aussi arbora le nouveau drapeau car la sédition militaire s'étendait. Toute la garnison de Saint-Pierre, toute celle de Fort-Royal, moins deux compagnies de grenadiers, et une partie de la station, faisaient cause commune avec les patriotes qui tenaient ainsi les deux centres de l'île. La situation était beaucoup plus grave qu'en février et qu'en juin. Et Damas venait de faire une grave chute de cheval.

Dubuc prit tout sur lui. Les milices furent convoquées au nom du gouverneur. Ce qui restait de troupes fut envoyé à la Trinité rétablir une ligne de défense et un réduit, prévu pendant la guerre d'Amérique en cas de blocus de l'île. L'Assemblée, c'est-à-dire Dubuc, fit monter au Gros-Morne, artillerie, munitions et vivres, et quand ce camp retranché fut prêt sur l'habitation Levassor, elle y vint tenir ses séances après avoir ouvert toutes les côtes à tous les navires du monde. Damas y monta quand il fut remis; mais ni lui, ni l'Assemblée, ni le colonel du

régiment de la Martinique qui commandait les troupes de Saint-Pierre ne voulaient aller aux extrémités car les milices de couleur, et sans doute toutes les troupes, sous prétexte de patrouilles et de ravitaillement, se répandaient sur les plantations, et enlevaient bestiaux, sucres et tafia.

Damas obtint l'ouverture de pourparlers. Des renforts étaient venus à Saint-Pierre, de la Guadeloupe avec Dugommier et de Sainte-Lucie (12 septembre). La ville se sentant forte rompit les négociations, exigea le renvoi au travail de tous les esclaves mobilisés, la dissolution des milices de couleur et de l'Assemblée coloniale, puis passa à l'offensive. Le 25 septembre, deux colonnes montant de Saint-Pierre et de Fort-Royal vinrent attaquer le Gros-Morne, mais décimées sur les chemins elles reculèrent en abandonnant plusieurs canons.

Le gouverneur se servit de ce succès pour lancer une offre de soumission et de clémence. L'effet fut nul à Saint-Pierre et à Fort-Royal, mais les environs mirent bas les armes. Le 1<sup>er</sup> novembre, la nouvelle station arriva, et le vaisseau *la Ferme* et la frégate *l'Embuscade* bloquèrent les deux villes. En fait, une même inquiétude tenait les adversaires. La présence de noirs armés, au milieu des troupes régulières, pour lutter contre des blancs du pays, multipliait les fuites d'esclaves des plantations. C'était une maraude universelle. Ce désordre ne pouvait que répandre un esprit d'indiscipline qui serait vite funeste à toute la colonie. Les forces étaient égales. Les pourparlers reprirent. Les médiateurs venaient des îles voisines; les capitaines du commerce offrirent leur arbitrage. On en était au même point en janvier 1791, car Saint-Pierre maintenait ses conditions et le gouverneur demandait toujours la soumission pure et simple des troupes et des Saint-Pierrais. Et le blocus devenait un vrai siège.

C'est à ce point que se placent nos deux documents.

\* \* \*

Le premier est une lettre intentionnellement sans signature écrite de Sainte-Lucie par un marchand ou un commis à un ami des environs de Saint-Sever dans les Landes. Elle résume et explique les événements de la Martinique en 1790. C'est le point de vue du commerce. Cette lettre avait été confiée à M. Legrand, archiviste des Landes, qui avait obtenu de nous la communiquer aux Archives de la Vienne, mais qui négligea de nous préciser son origine. M. Legrand ayant été tué en

juin 1940 et toutes les recherches faites par M. Mangin, son successeur, pour retrouver cette lettre et le nom de son obligé possesseur, étant restées vaines, il nous est impossible de préciser où elle se trouve. Nous en donnons le texte d'après la copie prise en 1935.

Le "Journal maritime" du commandeur de Villevielle, commandant de la frégate la "*Didon*" (septembre 1790-septembre 1792) a paru compléter ce premier texte en s'opposant à lui. A la vérité le titre qu'il se donne n'est pas exact. Ce n'est pas un journal : il n'a pas été tenu au jour le jour, mais plusieurs années après, peut-être sous l'Empire, d'après des lettres ou un petit carnet ou d'après des pièces consultées au ministère. Le groupement des faits autour des principaux événements, certaines simplifications systématiques, le silence sur plusieurs points et les nombreuses erreurs de dates, prouvent que le récit a été écrit avec plusieurs années de recul. Il est d'ailleurs possible que nous n'ayons là qu'un fragment de Mémoires, qui ont été ou qui ont voulu être plus complets. Les dernières lignes laissent sur une impression d'inachèvement.

Le *Journal maritime* est aujourd'hui dans les papiers Villevielle, dans la série E des Archives de l'Hérault. C'est un cahier de 14 feuillets de la main du commandeur. Nous n'avons pas cru devoir en conserver l'orthographe, d'un archaïsme caractéristique. Il garde les imparfaits et les conditionnels en *oit*, double les consonnes là où nous simplifions (batteau, suite, occuper, Turrenne, etc.) mais omet souvent de les doubler là où il le faudrait (journelement, intervalle, ofrir, rebelion, etc.) Il emploie presque toujours l'y et le z pour l'i et le s (proye, joye, cazer-nes, azile, etc...) et ne manque pas d'écrire *au loing*, loix, fesant, sçu... Ce sont ces formes que nous avons modernisées.

Louis-Raymond-Annibal de Pavée, chevalier de Villevielle, né le 27 avril 1747, était le fils cadet de Jean-Baptiste-Raymond, marquis de Villevielle et de Françoise-Mélanie de la Fare. Son aîné, Charles-Philippe, fut maréchal de camp. Etienne-Joseph, son autre frère, devint évêque de Bayonne et fut député du clergé de Navarre aux États Généraux. La famille avait ses seigneuries et ses terres dans la région de Nîmes.

La carrière du chevalier de Villevielle est des plus simples jusqu'à la Révolution. Il fut reçu tout jeune chevalier de Malte au Grand Prieuré de Saint-Gilles, puis garde-marine en 1764. La guerre d'Amérique le

trouve lieutenant de vaisseau. Capitaine de vaisseau en 1786 il reçoit le commandement de *la Didon* à la fin de 1790. Pendant qu'il était aux îles, il obtint la commanderie du Plan de la Peyre (1791), puis celle de Millau. Il émigre de la Martinique vers l'Angleterre à la fin de 1792 et passe à l'armée de Condé. Il est promu maréchal de camp en 1796. Il peut rentrer en France en 1801 et se faire rayer de la liste des émigrés grâce aux bons offices de Joséphine de Beauharnois qu'il avait connue à la Martinique. Sous l'Empire il se retira en Russie et n'en revint qu'en 1814. Il était vice-amiral en 1816. Il mourut à Montpellier en 1817.

Son *Journal* raconte l'histoire de la Révolution à la Martinique, telle que l'a vue et comprise la marine restée au service du roi. L'on distingue très nettement les forces qui se dressent contre elle. Les états-majors, hautains et distants, pour ne pas dire plus, devant les officiers du commerce et devant ceux d'entre eux qui ont pu entrer dans les rangs de la marine, sont entourés d'équipages hostiles et prêts à la désobéissance. Les incidents sont de tous les jours, les mutineries fréquentes et quand le commandant est un homme comme Villevielle, tout d'une pièce, au caractère emporté et habitué à exercer une autorité absolue, on devine où l'on va être conduit. La marine soutient les colons et les représentants du roi, ses chefs, sans apercevoir bien clairement où mène en définitive la politique des partisans de l'autonomie coloniale.

Les dernières pages du journal posent d'ailleurs un curieux problème. A la fin de septembre 1792, juste après le départ de Villevielle, quand des troupes de nouvelle formation et de nouveaux ordres de la Législative arriveront à la Martinique, le gouverneur, l'Assemblée Coloniale et les officiers de marine de vieille formation, refuseront de les recevoir; le convoi de Rochambeau devra se diriger vers Saint-Domingue et toute l'île sera en insurrection contre la métropole dont le décret du 4 avril a donné à tous les libres l'égalité politique avec les blancs. Jusqu'à quel point y a-t-il eu complot, quelle y fut la part de la marine ? Les événements ont-ils été préparés de loin par les seuls dirigeants de l'Assemblée Coloniale, par Dubuc et son groupe ? Ou bien l'essentiel fut-il improvisé, au moins dans la marine ? Le portrait malveillant que Villevielle laisse de Béhague, le gouverneur, le départ pour l'Europe de Villevielle au moment où les forces révolutionnaires étaient attendues d'un jour à l'autre, prouvent que l'union n'était point parfaite parmi les marins royalistes. Son journal a un ton de plaidoyer. C'est la défense

d'un homme qu'on a accusé d'avoir perdu son navire par mauvaise volonté ou par maladresse. La situation était peut-être intenable pour lui à la Martinique. Mais son éloignement à l'heure décisive est-il l'effet d'une antipathie personnelle ? Villevielle comprendrait-il autrement que ses chefs la meilleure manière de servir encore le roi, ou voit-il d'un mauvais oeil le tour que prend l'esprit séparatiste des colons ?

Chemin faisant le récit de Villevielle redonne du vif aux *Souvenirs* du chevalier de Valons que M. le marquis de Valons a publiés en 1930.<sup>1</sup> Valons servit sur la *Didon* sous les ordres de Villevielle. Ils racontent tous les deux les mêmes événements. Leur perspective est exactement la même. Villevielle ne cite jamais le nom de Valons, bien qu'il ait gardé au moins une lettre de lui, pour appuyer ses affirmations. Mais Valons ne manque pas de juger son chef. Il est vrai qu'il est plus libre de le faire. Il écrit très longtemps après la Révolution et sans doute après la mort de Villevielle. Leurs témoignages se recoupent à chaque instant, se complètent et viennent parallèlement expliquer l'esprit qui animait la marine à la veille de son émigration.

L. DERMIGNY et G. DEBIEN

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 — ANTHIAUME, abbé — *Les officiers de la marine militaire en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. (Revue Maritime, Nos de mars et d'avril 1931).
- 2 — ROUVIER, Charles — *Histoire des marins français sous la République*. (de 1789 à 1803) Paris, Bertrand [1868] in-8° Rapide et précis.
- 3 — SAINTOYANT, J. — *La colonisation française pendant la Révolution*. Paris, 1930, in-16°, 2 v. — Bon résumé des brochures contemporaines, et du Rapport de Garran-Coulon avec tous les textes législatifs importants.
- 4 — LÉMERY, Henry — *La Révolution française à la Martinique*. Paris, Larose, [1936] in-16° — Insiste sur le grand rôle de Dubuc, avec raison; mais bien des assurances sont à vérifier et la situation générale n'est pas vue dans toute sa complexité.

---

1. Avec "les rouges" aux Iles du Vent — *Souvenirs du chevalier de Valons (1790-1793)*. Paris, Calmann-Lévy, 1930, in-16. 217 p.

- 5 — BESSON, M. — *Lettre des Commissaires du Commerce de Saint-Pierre à MM. les directeurs du Commerce de la Province de Guyenne*. Saint-Pierre, 27 juin 1790. *Revue hist. des Antilles*, juin-octobre 1929, p. 44-47.
- 6 — BESSON, M. — *Les premiers troubles révolutionnaires à la Martinique*. (id. novembre-décembre 1829, p. 1-10.)
- 7 — BESSON, M. — *Le Capitaine de vaisseau Paul Duval. (1752-1793)* (id. 1931, p. 79-85.)
- 8 — MAY, L.Ph. — *Le Mercier de la Rivière intendant des îles du Vent*. (Rev. d'hist. écon. et sociale, 1932.)
- 9 — MY, L.Ph. — *Louis XVI et la famille royale devant les troubles révolutionnaires aux Antilles*. (Rev. d'hist. des Colon. Fr. T-29. 1936.)
- 10 — MAY, L.Ph. — *Précisions sur l'histoire des Antilles et notamment sur les Dubuc*. (id. Tome 31, 1938.)

## I

À CASTRIES (SAINTE-LUCIE) LE 28 DÉCEMBRE 1791<sup>1</sup>

Il y a bientôt un mois, mon cher ami, que je suis venu ici, le 5 courant.<sup>2</sup> Je ne t'ai pas écrit plus tôt faute d'occasion. J'ignore même encore comment et par quelle voye je pourrai acheminer la présente. Tout est en combustion dans ces îles depuis le désordre inouï qui règne à la Martinique. M. de Damas<sup>3</sup> d'un côté, entouré d'un perfide directoire de l'Assemblée coloniale<sup>4</sup> aveuglement conduite par l'intrigue de quelques esprits ardents et factieux,<sup>5</sup> n'ayant pour armée que quelques officiers, n'ont pu réussir à corrompre les troupes, [exceptés], la seule compagnie des grenadiers qui avait foulé aux pieds le pavillon National, une foule d'habitants plus attachés à quelque frivole distinction de milice de l'Ancien Régime, et peut-être plus encore au pouvoir et à la faveur d'un chef qui souvent les avait protégés contre leurs créanciers, et ensuite une cohorte immense de gens de couleur libres et esclaves qui sont vraiment le fléau de la

---

1. Erreur. Il faut lire 1790. Le texte est précédé du mot : *copie*, de la main du texte.

2. Il arrivait de France.

3. Charles-Claude de Damas-Marcillac, né en 1731, d'une famille de marins; avait épousé une fille de Moncalm; séjourna à la Martinique pendant la guerre d'Amérique; Brigadier à l'occasion de la prise de la Dominique; Gouverneur des Îles du Vent.

4. Un Directoire composé de 21 membres, dont 4 pour Saint-Pierre, 2 pour Fort-Royal et 15 pour les quartiers, remplaçait l'intendant. Sept de ses membres siégeaient en permanence.

5. Il semble que le chevalier Dubuc soit ici visé.

colonie, autant par les ravages que l'esprit de pillage et la licence leur font commettre que par la difficulté qu'il y aura à les ramener à l'ordre et à la culture. Tout cela d'un autre côté contre les citoyens patriotes de Saint-Pierre et du Fort-Royal, soutenus néanmoins de beaucoup d'habitants de la campagne, de toute la garnison de la Martinique, les grenadiers exceptés, de toute celle de Sainte-Lucie, d'une partie de celle de la Gadeloupe et de Tabago.<sup>6</sup> Je n'entrerai point dans les détails des horreurs qui se commettent, moins contre les habitants de ces deux places qui se sont rendus assez redoutables dans leurs diverses sorties, que contre les malheureux habitants de la campagne qu'on soupçonne ou qu'on accuse d'être du parti des patriotes et dont sous ce prétexte on ravage ou incendie les plantations et bâtiments et dont on licencie les esclaves pour grossir l'armée de M. de Damas, qui de temps à autre va visiter leurs camps. C'est ainsi que s'appellent à présent les groupes des esclaves révoltés,<sup>7</sup> qui n'entrevoient de sûreté que dans le massacre de tous les blancs. Vous devez avoir à l'époque où je t'écris des relations sans nombre qui doivent vous faire frémir et qui, j'espère, vous feront juger inexcusable et impardonnable un chef et ses adhérents sous lequel se poursuit une pareille guerre civile, qui en déchirant cette malheureuse colonie en aggrave la ruine au risque d'en compromettre l'existence et par suite celle de toutes nos autres colonies où dans toutes il y a de la fermentation.

Le monstrueux système de la Martinique y trouve des partisans. La contagion se communique. Tous nos gouverneurs la fomentent. Il n'y en a pas un vrai patriote. Ils sont tous de l'ancien Régime. Celui de la Guadeloupe<sup>8</sup> licencie les troupes qui lui restent, tant qu'il peut : il divise la colonie dont une partie soutient M. de Damas, et l'autre Saint-Pierre. Celui de Tobago,<sup>9</sup> successeur d'un des plus tyranniques despotes qui aient régi les isles,<sup>10</sup> par sa seule influence obtient de l'Assemblée Coloniale pour se mettre lui-même à couvert, qu'on enverra des secours à M. de Damas. Il se démunit peut-être au moment du besoin, de ses artilleurs,

---

6. A plusieurs reprises le régiment de la Guadeloupe et le détachement de Tabago avaient envoyé du secours aux patriotes de Saint-Pierre.

7. Exagération manifeste. Les camps des esclaves et gens de couleur libres, armés par certains planteurs pour lutter contre Saint-Pierre sont confondus avec ceux des esclaves soulevés. Ces soulèvements avaient été vite réprimés.

8. Charles-François, baron de Clugny de Thénissey, né en 1730, maréchal de camp depuis 1780.

9. Antoine de Jobal de Pagny, né à Metz en 1741, fils d'un président à mortier du Parlement; aide de camp du marquis de Bouillé aux Antilles (1780-1782); à la prise de Tobago, de Sainte-Lucie et de Saint-Christophe. Commandant particulier de Tobago depuis 1784. Emigré en 1793.

10. Arthur, comte Dillon (1750-1794), gouverneur de Saint-Christophe après la prise de cette île (1782), gouverneur de Tabago (1786); lieutenant général en mars 1792. Condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire.

fusils, poudre, bombes, canons, obusiers, etc... Le nôtre<sup>11</sup> se borne à une correspondance secrète avec le Grand-Morne (quartier-général de M. de Damas). Ses menées n'inspirent pas la confiance, d'autant que les gens de couleur qui osent dire que cette guerre se fait pour eux, paraissent plus arrogants et se montrent dévoués à trois ou quatre personnes qui entourent plus particulièrement le gouverneur. Toute l'île est sous les armes, et nous sommes, je t'assure, dans une cruelle anxiété. On nous annonce des secours de France. Il n'en était pas question quand je suis parti. Il est à craindre que plus ils tarderont, ils n'aient plus d'obstacles à surmonter, si par malheur le Fort-Royal succombait ou par la disette de vivres ou par quelque intelligence secrète. M. de Damas est entouré de personnes qui oseraient résister aux ordres de France. Du moins annoncent-ils déjà qu'ils feraient leurs conditions avant de recevoir les nouvelles troupes dans les forts. Qu'ils arrivent donc ces secours, et surtout des chefs en qui les citoyens qui révèrent la révolution puissent avoir toute confiance. Ceux d'aujourd'hui se disent bien patriotes. Personne ne les croit. Il est au contraire presque évident qu'ils ont tous cru à une contre-révolution, ou le mal ne serait pas parvenu au point où il est. On présume fortement ici que les ministres ont grande part à tous ces désordres. Quant à moi, je crois qu'il vous paraîtra clair qu'ils n'ont cherché qu'à nous entourer de troubles et de commotions dans l'espoir qu'enveloppés dans le cahos vous auriez dû succomber. J'espère que si l'Assemblée dédaigne de mettre leur conduite au grand jour, elle aura du moins pris des mesures qui lui garantissent la confiance qu'elle devra mettre dans leurs successeurs. Jusques à présent je t'ai entretenu du désordre qui règne dans les colonies. Ce que je t'en ai dit est bien au-dessous de ce qui se passe.

[IL ESPÈRE QUE SON CORRESPONDANT SAURA DÉMÊLER LA VÉRITÉ  
PARMI LES RELATIONS QU'ON A PU LUI FAIRE]

... Vous verriez en approfondissant cette question qu'il existe dans ces îles une famille Dubuc, famille fort étendue, puissante et qui de tout temps a été redoutée. Le député de la colonie est, je crois, **héréditairement** un Dubuc. Un autre a été longtemps employé dans les bureaux de la Marine<sup>12</sup> sous le titre d'Intendant général des Colonies. Il est encore à Paris. Ces messieurs, comme les créoles en général étaient fort ambitieux d'une grande fortune. Ils étaient gens à système, et ayant de l'esprit. J'ai vu quelqu'un de leurs mémoires où ils établissaient en principe que la métropole même avait intérêt à accroître leur fortune (des précieux colons en général). Leur cupidité irritée par le voisinage de la ville de Saint-Pierre, excitait

11. Jean-Joseph de Gimat, né à Vic-Fézensac (Gers) avait servi en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance.

12. Il s'agit de Jean-Baptiste Dubuc (1717-1795) qui avait été nommé député de la colonie auprès du ministre en 1759. Il avait été ensuite premier commis au bureau des Colonies jusqu'en 1770.

depuis longtemps leur jalousie sur une branche de fortune que le commerce de cette ville y faisait découler et qui, quoi qu'ils en disent, a toujours servi à arroser et à faire fleurir les cultures de l'île. Vainement ils ont tenté plusieurs fois de la détourner de leur côté, quoique étayés de la faveur des ministres et plus souvent encore de l'ascendant et de la complicité des généraux et intendants. Le défaut de confiance et l'embarras des moyens ont arrêté le cours de leurs sinistres projets; ils se sont en dernier lieu (depuis bien des années) jetés dans la contrebande, sous la sanction des ministres qui, sous prétexte de quelque beau projet, leur ont permis d'exporter à l'étranger trente mille barriques de sucre, directement de chez eux, sans contrôle des Douanes. Cette dernière assertion peut manquer des preuves que je n'ai pas cherché à recueillir. C'est le dire universel constamment répété depuis plusieurs années dans ces îles. On ne parle que des bateaux des Dubuc qui font constamment les voyages de la Dominique et de Saint-Eustache sans interruption de terre ni de mer. La direction de cette vaste opération a été confiée à un fils de Dubuc qui réunit lui seul tout l'esprit et l'audace des Dubuc, séduisant à l'excès, imperturbable dans ses résolutions, incapable d'être arrêté ni par des considérations ni par des remords; voilà l'homme dangereux qui fait tout le mal des colonies, qui les perdra sans ressource s'il peut tout le mal qu'il est capable de concerter.<sup>13</sup> Voilà un point d'introduction de ce fameux système qui fait aujourd'hui le fléau des colonies et qu'il ne faut pas perdre de vue.<sup>14</sup> Voici ce qui a commencé à le développer et à le mettre en activité. Il y a trois ans qu'un des ministres, sur des réclamations des colonies fit rendre un écrit qui les autorisait à former des Assemblées coloniales<sup>15</sup> par députés des quartiers pour déterminer sur le mode de répartition et non de la qualité des impôts qu'on leur demandait. Cette marque de condescendance fut fort accueillie. L'Assemblée se forma par quartiers, par conséquent toute composée de planteurs, n'y ayant que deux députés des villes et bourgs, un soi disant pour les intérêts du commerce de France et un pour les propriétaires des maisons. Le résultat fut que la presque totalité des impôts fut établie sur le commerce et les propriétaires

---

13. Louis-François DUBUC (1759-181....) officier au régiment de Bouillon, fit campagne en Méditerranée pendant la guerre d'Amérique. Démissionnaire en 1783. Grand planteur sucrier il fut élu président de l'Assemblée coloniale créée à la Martinique en 1787. Grand maître occulte de la politique des planteurs de 1789 à 1794; il fut un des négociateurs du traité de Whitehall qui réglait les conditions de l'occupation de la Martinique par les Anglais. Il entra à la Martinique en 1794 avec les troupes anglaises et y fut président du Conseil Souverain.

14. Allusion aux demandes des colons qui voulaient la liberté complète de commercer avec l'étranger.

15. Ordonnance du roi portant établissement aux isles de la Martinique et de la Guadeloupe d'une Assemblée coloniale et d'un comité en dépendant avec suppression des Chambres d'Agriculture. — Du 17 Juin 1787.

des maisons dans les villes.<sup>16</sup> Le général, M. Damas, et l'intendant<sup>17</sup> se mirent à même de faire exécuter le décret. Ils cantonnèrent des troupes chez les particuliers. Cela occasionna du trouble. On ferma les magasins et personne ne paya. Le ministre, instruit du procédé, ne put le soutenir, il l'annula et ordonna qu'on fit une répartition plus équitable. En attendant on s'était beaucoup récrié de part et d'autre, l'on avait écrit. L'Assemblée coloniale avait spécieusement distingué pour son projet d'impôt, la partie qui sert et la partie qui nuit. La partie *qui sert*, qui nourrit et multiplie les hommes, qui produit les seules et vraies richesses est incontestablement l'agriculture, et l'agriculture des colonies rend à la métropole le merveilleux service de convertir les nations rivales en nations tributaires.<sup>18</sup> Donc la destination des colonies ne permet sur ces établissements aucun impôt à la charge du cultivateur. Ils ont rejeté tous les impôts sur le commerce, donc le commerce est la partie qui nuit. C'est dans les isles dans un pays où les cultures ne produisent rien que pour l'exporter au dehors, qui ne consomme rien qui ne lui vienne du dehors, qu'on a osé avancer que le commerce y était nuisible ! Cela doit paraître incroyable, et de bonne foi ceux qui l'ont inventé n'en croient rien. Mais ils le font croire. Ils ont trouvé des chauds partisans auprès de la majeure partie de ces loyaux planteurs, des malheureux colons, des laborieux cultivateurs qui doivent des sommes immenses au commerce,<sup>19</sup> qu'il est bien difficile de leur faire payer. Ils ne prétendent pas sans doute les désavouer, mais il est bien croyable qu'ils ont accueilli avec transport une discussion qui leur donnait un avantage si marqué sur leurs créanciers et qui leur en promettait bien d'autres. A l'appui d'un tel principe il ne leur a pas été difficile de faire passer une autre assertion contraire à l'expérience et au vœu de tous les pays, que la réunion du commerce de la Martinique dans la ville de Saint-Pierre est la ruine du pays, que cette concentration de commerce équivalait à une légion d'impôts toujours à la charge du planteur sous lesquels il fallait enfin que la colonie succombât. Les véritables auteurs de ces assertions, loin d'y croire, savaient très bien que cette réunion de commerce à Saint-Pierre y avait le plus souvent maintenu une concurrence aussi avantageuse pour les approvisionnements de l'isle que pour le débouché de leurs denrées. Mais elles les servaient merveilleusement pour soutenir avec importunité infatigable leurs demandes réitérées de liberté de commerce, et surtout de la multiplicité des entrepôts à la faveur desquels il faut convenir qu'il circule dans nos isles une quantité scandaleuse de

16. En 1787 les planteurs payaient la moitié des impôts. En 1788 ils n'en payaient plus que le sixième, le reste étant réparti entre les propriétaires des maisons et emplacements des villes et les commerçants.

17. Eugène-Joseph-Stanislas Foullon d'Ecotier, maître des requêtes, intendant des Iles du Vent, fils de Foullon qui avait été pendu à Paris en juillet 1789.

18. Tout ce passage paraît emprunté à un *Discours* imprimé, à une brochure du moment.

19. Ainsi Jean-Baptiste Dubuc qui devait 1.580.627 livres de France.

marchandises étrangères et qu'il en sort par le même expédient une quantité considérable de denrées, ce qui fait en même temps un tort incalculable et à nos manufactures nationales et à notre navigation.<sup>20</sup> Il ne faut pas croire que ce planteur toujours plaignant achète meilleur marché, ni qu'il vende sa denrée plus cher dans ces occasions précieuses qu'il saisit avec le plus grand empressement. Il arrive le plus souvent le contraire. Mais (et voici le noeud gordien), cela prouve la facilité inappréciable de soustraire sa récolte à la connaissance de ses créanciers, de son commissionnaire, dont il retarde les paiements autant qu'il lui est possible et cela ne lui est que trop possible par les difficultés que les lois locales ont mises dans les saisies en exécution des jugements contre les privilégiés planteurs. Pendant que toute l'isle était partagée sur la discussion de ces nouvelles questions, la révolution est arrivée. Aussitôt il a été question d'Assemblée Coloniale. Les craintes légitimes se sont manifestées par des alarmes trop fondées d'un côté, et de l'autre par de plus fortes prétentions qui ont réduit la colonie à une guerre civile dont il est inutile que je t'entretienne. Vous en aurez des détails incroyables qui nous font frémir tous les jours et que cependant il faut croire. Vous n'en aurez que trop de preuves. Mais je le répète, et je crois que les ministres ont alimenté ce feu. Je me rappelle d'avoir ouï-dire, concernant les diverses questions sur les colonies que si on venait à les perdre, les pertes des places maritimes et l'anéantissement des manufactures jointes à l'immense déficit, opérerait nécessairement la banqueroute nationale, et par suite la contre-révolution. La contre-révolution est, j'espère, devenue impossible, mais leurs projets ne leur ont pas paru impossibles : ils les ont tracés d'après leurs regrets sur la perte de leur autorité : le désespoir les a aveuglés. Il vous sera possible de les convaincre et de venger la nation par une justice que vous devez aux vrais patriotes.

Il y a deux jours que je t'écris sans te dire un mot de ma position personnelle, ni de la famille. Tu vois que je suis trop près d'un volcan bien dangereux, tu me le pardonneras sans doute. Fais mille amitiés à ton cher Maximien, embrasse-le de ma part et qu'il recommande l'intérêt des colonies à son club patriote. Renouvelle-moi dans le souvenir de la famille. Donne-moi de leurs nouvelles, de la femme, la petite Désirée, Coutone, Lasserre et la famille, Laborde, Beretz et ses enfants et le pauvre ex-prieur. Je l'ai vu quelquefois faire trêve à ses jeûnes et ses inquiétudes auprès de celle des autres; ce qui me fait dire que le proverbe "le mal des autres ne guérit pas le sien" est faux. J'ai aussi vu des personnes guérir de la peur auprès de personnes qui avaient plus peur qu'eux. Ne m'oubliez pas auprès d'Angélique, ni de l'abbé. Je le crois consolé de ses dignités. Il y tenait trop peu. Mais s'il a été un peu aristocrate, comme je le crois, il s'en sera départi quand il aura vu clair de quoi ils sont capables perfas et nefas. Puisse notre chère cousine rentrer dans les bons principes aussi ingénument

---

20. L'Assemblée coloniale avait pratiquement ouvert tous les ports de l'île au commerce étranger.

et [mot illisible] accueillir mes amitiés ainsi que son cher et brave Moro. Donne-moi aussi des nouvelles de Megnicote et sa famille. Fais-lui savoir que j'existe encore et que je me porte bien au [mot illisible] <sup>21</sup> près, plus fréquent qu'en Europe. Et les patriaches d'Orthez, comment se portent-ils ? La pension va-t-elle ? Songe que vous en répondez devant Dieu et devant les hommes et qu'à défaut, vous n'êtes pas anathèmes; rappelle-moi aussi dans le souvenir des Juncarot. Ils m'ont comblé d'amitiés. Comme j'espère que ce paragraphe de ma lettre ira faire un tour à Saint-Sever, tu voudras bien aussi faire mention de moi auprès de nos voisins et amis et leur faire agréer mes civilités et sincères amitiés à tous les patriotes et les meilleurs appuis de la Constitution, les Gardes Nationales. Je n'ai pas tardé à être enrôlé ici, d'autant, comme je t'ai déjà dit, nous n'avons pas un soldat ici, et que nous avons besoins d'y veiller de près. Il a été déjà question de plusieurs rumeurs de soulèvement. Au moment où je t'écris, ils commençaient à se manifester. On y a coupé court par quelques exécutions promptes et sommaires. On en a fusillé huit à dix. <sup>22</sup> On eût bien voulu en faire autant d'un homme libre qui en était le moteur : n'ayant pas fait résistance, il est à la geôle, mais il n'y a pas de tribunal pour le juger. La guerre de la Martinique nous prive de son maudit Conseil Souverain, qui n'a pas mal part aux désordres. Vous n'avez pas de souveraineté de cette espèce en France. J'espère que vous nous en débarrasserez. Le plus tôt ne sera que le mieux. Je finirai ma lettre l'année prochaine.

Nous y voilà. Tu peux ajouter à mes compliments ceux de la nouvelle année. Je vous la souhaite et j'espère que vous l'aurez plus heureuse que les deux précédentes, c'est à dire plus tranquille. Veuillez nous aider à en jouir de même. Nous en avons instamment besoin. Vous tardez bien à étendre votre bienfaisance sur les colonies. Tous les jours nous portons nos regards sur l'Océan pour voir arriver les secours de France. Tous les jours nous sommes frustrés et le mal augmente.

\* \* \*

3 janvier [1791] — Les vivres manquent au Fort-Royal. <sup>23</sup> Ils sont bloqués de toutes parts. Ils ont fait une sortie vive pour ramasser des bestiaux. On dit qu'ils ont fait entrer 150 à 180 boeufs, mais ils ont perdu 2 hommes, troupes et bourgeois blancs et 15 blessés; Les roues d'un canon cassées le leur ont fait abandonner. Du côté des assiégeants, on dit 500 tués et blessés, et il y a grande apparence qu'ils ont été bien frottés, mais c'est presque tout nègres et mulâtres.

21. Peut-être : tenesme.

22. Il est question d'esclaves.

23. Depuis le mois de septembre 1790 et la retraite de l'Assemblée et du Gouverneur au Gros-Morne, la municipalité de Fort-Royal et les troupes qui tenaient le fort s'étaient unies à Saint-Pierre.

9 janvier — Je ne sais quand ma lettre partira. Ce sera un journal pour peu que ça dure, et il n'arrive rien de France. Une sombre terreur nous consterne. Les farines vont manquer au Fort-Royal, le maudit vaisseau intercepte tout.<sup>24</sup> Oh ! que la municipalité de Brest avait bien raison de vouloir l'empêcher de partir ! Le ministre connaissait bien sans doute ce M. de Rivière<sup>24bis</sup> et un autre M. d'Orléans !<sup>25</sup> Vous parviendrez sans doute à déceler cette odieuse trame ! Avec quel soin il les approvisionne ! Quelle exactitude à les prévenir des envois d'argent ! Ils se sont déjà emparés de plus de deux millions. Mais par-dessus tout, ils font des préparatifs pour bombarder le Fort-Royal. Ils établissent plusieurs batteries; ils ont aussi débarqué du gros canon auprès de Saint-Pierre. Un M. de Bouillé,<sup>25bis</sup> colonel, neveu de votre fidèle M. de Bouillé que vous complimentez, est tombé ici des nues. Aussitôt il est aussi de cette belle Assemblée Coloniale; on dit qu'il promet sur sa tête d'emporter quelque redoute principale de Saint-Pierre, et rien n'arrive.

12 janvier — Pour cette fois ils ont manqué leur coup; un autre navire de Marseille qui leur apportait cent dix mille piastres gourdes, est entré à Saint-Pierre et a apporté une adresse pressante de cette ville<sup>26</sup> à l'Assemblée Nationale du 26 novembre, par où nous voyons qu'avant cette époque on ignorait en France le genre de guerre qui se fait à la Martinique et dont les suites tiennent les autres colonies dans une si pénible inquiétude. On a profité d'un moment de relâche de la part des croiseurs pour faire entrer quelques vivres dans le Fort-Royal : on a expédié quatre petits bâtiments, trois sont entrés, le quatrième malheureusement a été pris et un des trois en sortant, mais après avoir remis sa cargaison. Je n'ose pas te dire la manière dont on rapporte qu'ils ont traité les prisonniers, c'est trop horrible. Je crains néanmoins bien que ce ne soit trop vrai.

15 janvier — Nous nous sommes bien trompés quand nous avons jugé par l'inaction apparente du vaisseau et des autres bâtiments de guerre que

---

24. La *Ferme*, qui avait occupé l'Îlot du Ramier qui commande l'Anse du Cul de Sac, où est établi Fort-Royal. Voir : *Députation des Capitaines de Commerce à bord du vaisseau la Ferme, capitaine M. de Rivière, le 19 novembre 1790, et Récit des événements arrivés à la Martinique, 23 novembre 1790*. Paris, imp. du Patriote Français, in-8° s.l.n.d. (Bib. Nat. LK12 130).

24 bis. Charles-Joseph Mascarène, comte de Rivière (1738-1812), commandant du vaisseau la *Ferme* et de la station des Îles du Vent, depuis le 4 juillet 1790. Passa en février 1793, avec les vaisseaux qu'il avait sous ses ordres, au service de l'Espagne. Mort à Londres.

25. Pierre, vicomte d'Orléans, (1714-1818), capitaine de vaisseau, commandant l'Embuscade qui bloquait le Fort-Royal avec la *Ferme*. Servit avec Villevielle à l'armée des Princes.

25 bis. Louis-Joseph Amour, marquis de Bouillé (1769-1845), aide de camp de son père au moment de la fuite de Varennes. Emigré, rentré en 1802, rentré au service en 1806.

26. De Marseille.

leurs commandants, d'accord ou d'ordre de M. Damas, avaient quelque dessein de ralentir leurs hostiles projets et de mettre enfin un terme à la dévastation de la Martinique, peut-être d'après la connaissance de l'adresse de Marseille, ou de quelque avis particulier. Le calme perfide était l'avant-coureur de la tempête. Ils ont changé leurs dispositions et transporté leur quartier général du Gros-Morne à la Case-Navire,<sup>27</sup> mouillage ordinaire à présent du vaisseau et des autres bâtiments destructeurs, entre la ville de Saint-Pierre et le Fort-Royal, mais plus près de ce dernier. Tout d'un coup il s'est ouvert plusieurs volcans qui pendant 24 heures n'ont cessé de vomir feu et flammes sur la ville et la citadelle du Fort-Royal. Nous avons entendu d'ici (14 ou 15 lieues de distance) le bruit de cette artillerie foudroyante; nous avons été confirmés dans notre alarme par un bateau qui avait passé le long des côtes de la Martinique et nous a rapporté avoir vu la direction des bombes sur le Fort-Royal, qu'il avait aussi vu beaucoup de feu du côté de Saint-Pierre et une vive canonnade, mais que la rade n'était pas bloquée. De suite les citoyens se sont rassemblés et ont délibéré de fréter et envoyer un bateau à la municipalité de Saint-Pierre pour avoir des éclaircissements sur les craintes qui nous alarment. Il est de retour ce matin; la municipalité répond qu'en effet on canonne et bombarde le Fort-Royal de plusieurs côtés, qu'il est bloqué plus strictement par mer, que rien ne peut plus y entrer. Ils confirment l'entrée des vivres; mais ça n'est pas bien considérable pour la ville et la garnison. Il y a trop à craindre, s'il n'arrive bientôt des forces de France ou du moins des ordres qui pourraient arrêter tant de maux. Nous avons à cet égard une lueur d'espérance par l'arrivée de [mot illisible] décret du 29 novembre,<sup>28</sup> mais ce n'est qu'une copie qui n'est pas officielle. Tout le monde le trouve bien sage; mais nous le jugeons n'être rendu que d'après la connaissance que vous aviez des premiers troubles. Nous craignons que cela ne donne pas assez d'activité aux opérations du ministre et en vérité le mal est bien frappant.

16 janvier — La canonnade de Saint-Pierre n'était que l'effet d'une petite sortie pour écarter les cohortes errantes qui ont l'air de se multiplier et s'approchaient trop. Il y a eu un dragon tué. Son cheval avait pris le mors aux dents et l'a malheureusement emporté trop au-delà de sa troupe. Depuis deux jours nos appréhensions et nos alarmes redoublent en proportion qu'on redouble d'effort et d'activité contre le Fort-Royal pour faire couler le sang des Français et détruire une citadelle qui a coûté tant de millions à la nation. Le moment de sa chute, si elle doit avoir lieu, sera funeste à toutes les îles. Il circule déjà dans les mains des mulâtres une lettre adressée à M. de Gimat, notre gouverneur, dont il transpire des détails de leur fureur et des espérances que le fort tombera nécessairement en leur pouvoir par le fer, le feu et la famine. On désigne un officier

27. Aujourd'hui Schoelcha; au nord de l'Anse du Cul de Sac.

28. Du 27 novembre 1790, suspendant l'Assemblée Coloniale de la Martinique et instituant des Commissaires civils pour rétablir l'ordre aux colonies.

envoyé par M. de Damas, pour aller chercher des nouveaux moyens de destruction à Tabago avec le reste de la garnison. Elle est signée du 18 par un planteur qui dit qu'il sort du camp, qu'il a vu le succès de leurs batteries et le peu de mal que le Fort Bourbon leur a fait, *et coetera...* Que devons-nous juger d'une pareille correspondance clandestine, d'autant qu'il ne paraît aucun bâtiment arrivé depuis cette époque. Ils ont donc des communications particulières. Pourquoi ? Pourquoi cette condescendance envers les gens libres qui sont parmi nous ? Pour les égayer sur les plaies de leurs camarades ? A quelle fin ? Tout cela fait frémir. M. de Gimat a témoigné en plusieurs occasions beaucoup d'humeur contre les municipalités, des actes de mépris et de manquement qu'il a autorisés. Il s'intéresse et recommande les gens libres et n'a pas fait une démarche publique, une proclamation, dans les circonstances orageuses et épineuses où nous nous trouvons, pour garantir la sûreté publique envers les citoyens et sur le tout on nous dit par dessus les haies qu'on a des données certaines qu'il n'arrivera pas de secours avant le mois de mars. Alors tout est perdu. Nous avons néanmoins fait hier une démarche auprès de lui, qui pourra ou du moins qui devrait mettre M. de Damas en demeure. Les citoyens de Castries réunis avec la municipalité et quelques membres de l'Assemblée Coloniale qui se sont trouvés ici, nous lui avons présenté une adresse tendante à lui demander qu'il appuyât d'une de ses lettres l'envoi d'un imprimé de votre sage décret <sup>29</sup> à M. de Damas, dans la supposition que n'ayant pas de communication avec Saint-Pierre, il peut l'ignorer et qu'en en connaissant les dispositions nous avions lieu d'espérer qu'il se porterait à faire cesser le fléau de la guerre contre des Français. Il a accordé une lettre officielle contenant notre adresse et le décret qui va partir dans une heure ce soir.

21 janvier — Attendant que demain, il nous luira un jour plus favorable. Rien encore qui puisse calmer nos appréhensions. Notre exprès n'est pas de retour.

28 janvier — Par un bâtiment étranger qui a touché à la Martinique nous apprenons que leur feu sur le Fort-Royal a cessé, mais que leurs efforts sont dirigés contre la ville de Saint-Pierre, qu'ils ont établi de nouvelles batteries de grosse artillerie dont les boulets ont atteint et traversé plusieurs maisons. En conséquence embargo sur le port pour retenir tous les marins, et qu'on avance de nouveaux ouvrages pour repousser les assiégeants. Qu'il me tarde, mon ami, de pouvoir changer le sujet de notre correspondance. Vous avez fait des miracles dans l'établissement de la Constitution ! Pourriez-vous manquer de ressources pour maintenir les colonies et en assurer la tranquillité ? Que seront nos commissaires ? De quel degré de pouvoir les aurez-vous revêtus ? Vous n'aurez pu vous empêcher de découvrir dans la marche de toutes les assemblées coloniales, des vues d'indépendance et des prétentions bien marquées d'extension de liberté de commerce avec

---

29. Toujours le décret du 27 novembre.

l'étranger. Si elles ne sont pas écartées sans retour et leurs réclamations, bien circonscrites dans des bornes immuables, quelque jour il pourra en naître une scission et l'expérience nous aura fait connaître le danger des troubles et la difficulté de les apaiser dans un si grand éloignement. La quantité de troupes peut rendre le mal incurable : on peut les gagner et si tous étaient d'accord vous n'auriez plus de colonies. Il y a dans les îles une grande pénurie de gens instruits, il y a beaucoup d'ambitieux, il y a des factieux, des aventuriers, beaucoup de planteurs obérés. Ces dernières classes prédominent dans les Assemblées et en écarteront les gens sages par leurs intrigues. Le résultat de leurs délibérations ou de leurs desseins peut être fort dangereux. Faites leur besogne, fait leur [illisible] faites-leur des tribunaux et envoyez-leur des juges, ou vous courez risque de voir renaître le désordre. Il y a d'ailleurs un grand procès entre les planteurs et le commerce : il faut que vous le jugiez de façon que l'harmonie puisse se rétablir et que le commerce national ne soit pas découragé. Faites des lois justes, faites-les exécuter et personne n'aura à se plaindre. Les îles anglaises n'admettent dans leur port aucun pavillon étranger, leur marine y gagne, et elles sont toujours si bien approvisionnées qu'il en refoule beaucoup de marchandises en tout genre dans nos îles. Mais le débiteur ne défie pas son créancier, il ne peut pas reculer à son gré le terme des paiements au point même de les oublier, comme dans nos îles, à la faveur de l'impuissance des lois et néanmoins tout le monde dans leurs colonies est très attaché à la métropole.

5 février — Enfin notre exprès nous apporte une réponse de M. de Damas. Elle est fort longue. Elle respire le même esprit de ressentiment et récl. me toujours la remise des forts et la soumission des troupes en disant qu'on n'a pas besoin d'exciter sa sensibilité pour le porter à la clémence. De pareilles dispositions envers ceux qui loin de croire devoir demander grâce, croient avoir rendu un service essentiel à la nation en lui conservant les forts et beaucoup de citoyens précieux exposés à devenir victimes de la férocité des gens de couleur, ne nous laissent de ressources que dans l'arrivée des troupes de France [dont] la présence devient chaque jour de plus en plus instamment nécessaire pour sauver la colonie et par suite les colonies d'une ruine entière. M. de Damas dit dans sa lettre que l'île a été sur le point d'être entièrement bouleversée, qu'il n'est parvenu à rétablir l'ordre qu'en faisant les sacrifices les plus pénibles, sans dire quel genre de sacrifices. Nous savons à n'en pas douter que l'ordre est loin d'être rétabli, beaucoup d'habitants retenus par la force dans ses divers camps s'évadent tous les jours avec leurs femmes et enfants. Nous en avons nombre dans cette colonie et il y en a dans toutes. Leurs relations font frémir. Tous les jours on y assassine des colons chez eux, avec cette observation que le sort tombe toujours sur ceux qu'on connaît les plus sages, les plus judicieux et attachés au parti de Saint-Pierre. Que cette flotte arrive donc !

J'aventure cette lettre par la Guadeloupe par un bâtiment qui part aujourd'hui d'ici. J'espère qu'à l'arrivée du renfort j'aurai de tes nouvelles.

Comme on intercepte beaucoup de lettres je ne me permets pas de la signer.

M. de Damas a la connaissance du décret par un aviso qui vient d'arriver et des copies que des députés en ont envoyées au Directoire, mais non des copies officielles (ainsi dit la lettre). On bombarde toujours, le Fort-Royal est toujours bloqué et va manquer de vivres. Que signifie donc cet aviso du ministre ? . . .

[la lettre finit sur ce mot]

(à suivre)

---